

## ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,  
**VU** la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,  
**VU** la demande l'Eurométropole du 29/06/2018,

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :  
 Réglementation 2.02.04 :

### ***Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules***

**Localisation des travaux** : rue de l'Orme à La Wantzenau.

**Nature des travaux** : Réfection partielle du pavage chaussée sur plusieurs zones.

**Date des travaux** : à partir du 5 juillet 2018 et pour toute la durée des travaux selon les conditions météorologiques.

**Directives** : selon nécessité, la chaussée sera rétrécie ou barrée au droit du chantier avec une déviation locale mise en place par l'entreprise.

**Article 2** : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

**Article 3** : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 4** : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 5** : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- Monsieur le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Monsieur Serge SAUERBECK, service propreté, EMS.
- Monsieur Daniel SCHERRER, Eurométropole de Strasbourg,
- Aux Archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 2 juillet 2018

Le Maire

Patrick DEPYL

Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
**Christophe GEORG**


